



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 02/03/2022  
N°2090

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**UKRAINE ET SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE LA RUSSIE : DES POINTS DE CONTACTS DEDIES AUX ENTREPRISES AFFECTEES**

**Suite au conflit en Ukraine et aux sanctions économiques décidées par la communauté internationale contre la Russie, le ministère de l'Économie des Finances et de la Relance est particulièrement attentif aux conséquences sur les entreprises françaises et se tient à leur disposition pour les informer et répondre à leurs préoccupations.**

Plusieurs points de contact ont été établis à destination des entreprises et en fonction des problématiques rencontrées :

- **Sanctions économiques et financières, restriction des exportations** : les entreprises concernées peuvent s'adresser à la direction générale du Trésor (DG Trésor) et à la direction générale des entreprises sur une [page internet dédiée](#) et via deux contacts électroniques sur les sanctions mises en place ([sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr](mailto:sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr)) et sur leur impact sur les biens à double usages plus spécifiquement ([doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr](mailto:doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr))
- **Tensions sur les approvisionnements** : les entreprises peuvent signaler les tensions qu'elles subissent ou anticipent du fait de la situation en Ukraine et en Russie à l'adresse [tensions-approvisionnement.russie@finances.gouv.fr](mailto:tensions-approvisionnement.russie@finances.gouv.fr)
- **PME/ETI - Soutien aux entreprises rencontrant des difficultés industrielles et financières** : les [Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises](#) (CRP) rattachés à la Direction générale des Entreprises (DGE) se tiennent à disposition des entreprises.
- **Prix de l'énergie et relations avec son fournisseur énergétique** : les tensions sur les prix de l'énergie pourraient s'accroître en fonction de l'évolution de la situation. En cas de litige ou défaillance du fournisseur, toutes les informations se trouvent sur <https://www.energie-info.fr/pro/>
- **Renforcement de la vigilance cyber** : les entreprises sont invitées à faire preuve d'une vigilance accrue, les informations et conseils en matière de cybersécurité sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'information ([ANSSI](#)). En cas d'incident un [point de contact](#) est disponible sans interruption.

Les liens vers tous les points de contact sont accessibles sur le site de la direction générale des entreprises du ministère : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-les-activites-economiques>

### **Contacts presse**

Bureau presse de Bercy

[presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr)